

Dossier Sissy

A l'attention de Mme la commissaire enquêteur.

L'étude de ce dossier m'amène à constater que la MRAE, comme sur l'ensemble des multiples dossiers actuellement à l'enquête ou en instruction sur le secteur, s'est contentée d'émettre un avis tacite.

Cette situation est absolument effarante et constitue, à mon sens, une irrégularité substantielle.

En effet, même si l'objectivité des services de l'État à l'égard de l'industrie éolienne peut interroger, lorsque la DREAL fournissait cet avis, le public, ainsi que le commissaire enquêteur disposaient, au moins, d'éléments tangibles sur la densité des machines dans un rayon de 15 km, l'impact prévisible sur la faune et sur les monuments classés.

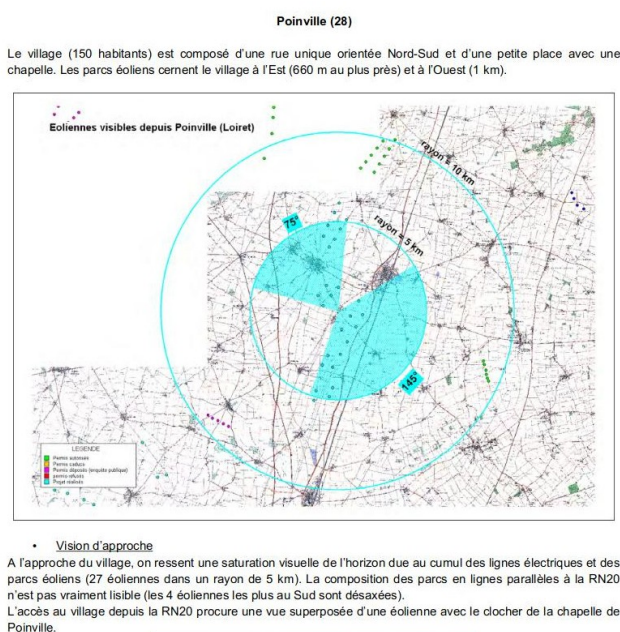
La participation est un droit fondamental du citoyen et un gage de réussite de la transition écologique. Elle est le moyen d'apprendre ce que signifie être citoyen et comment le devenir. Pourtant les pratiques actuelles en offrent trop souvent la caricature : parodies d'enquêtes publiques, que l'on voudrait même dématérialiser, déni du droit d'accès aux dossiers des projets ayant un impact environnemental, absence de réponse des administrations ou autorités aux courriers qui leur sont adressés. Supposer que l'on peut compenser monétairement toute atteinte au bien-être revient à renforcer le pouvoir discrétionnaire de l'argent : c'est donc tout sauf un choix politiquement neutre.

Désormais, nos territoires sont plus que jamais livrés en pâture aux promoteurs sans que rien ne puisse s'y opposer.

Comment ne pas éprouver un sentiment de colère et de dégoût quand on prend la mesure des conséquences de la densification « à outrance » menée sur notre territoire ?

Je relève que dans d'autres régions, qui je le précise se situent bien en France, les notions de saturation visuelle sont prises en considération depuis des années lors de l'instruction des dossiers et les coefficients d'occupation des horizons chiffrés. Voir à ce sujet ce document produit par la DREAL

Centre : http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eoliennes_et_saturation_visuelle-2_cle512187.pdf



Sur la base de ce document, j'avais produit voici quelques années ce tableau concernant quelques villages des environs.

		Monceau le Neuf	Renansart	Parpeville	Villers le Sec	Chevresis-Monceau	La Ferté-Chevresis	Surfontaine	Brissy Hamégicourt	Hameau de fay le Noyer
Indice d'occupation des horizons :	<i>Le seuil d'alerte se situe à 120</i>	219	239	273	247	246	192	228	178	230
Espace de respiration le plus grand	<i>Ne doit pas être inférieur à 160</i>	83	35	43	21	46	87	21	41	63
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km :		119	91	117	129	100	91	106	72	85
ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon	<i>Le seuil d'alerte se situe à 0,10</i>	0,33	0,25	0,33	0,36	0,28	0,25	0,29	0,2	0,24

Comme vous pourrez le constater, tous les indices sont pulvérisés. Évidemment, depuis la situation n'a fait que s'aggraver. Comment, dès lors, peut-on continuer à instruire et même à accorder des autorisations sur ce secteur?

Est-ce pour cette raison que la MRAE reste désespérément muette?

Dès lors, comment ne pas s'interroger sur les motivations de ceux qui autorisent cela ? De quelle considération bénéficient nos concitoyens ?

Dans un sondage paru dans le Figaro ces jours-ci, il apparaît que près de 70 % des 54 583 votants souhaitaient que soit mis un terme à cette folie.

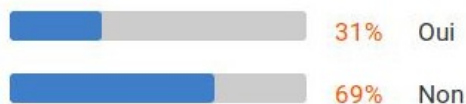
[Actualité](#) > [Société](#)

Faut-il continuer à développer l'éolien en France ?

Par Le Figaro | Mis à jour le 07/02/2019 à 10:57 / Publié le 07/02/2019 à 10:57

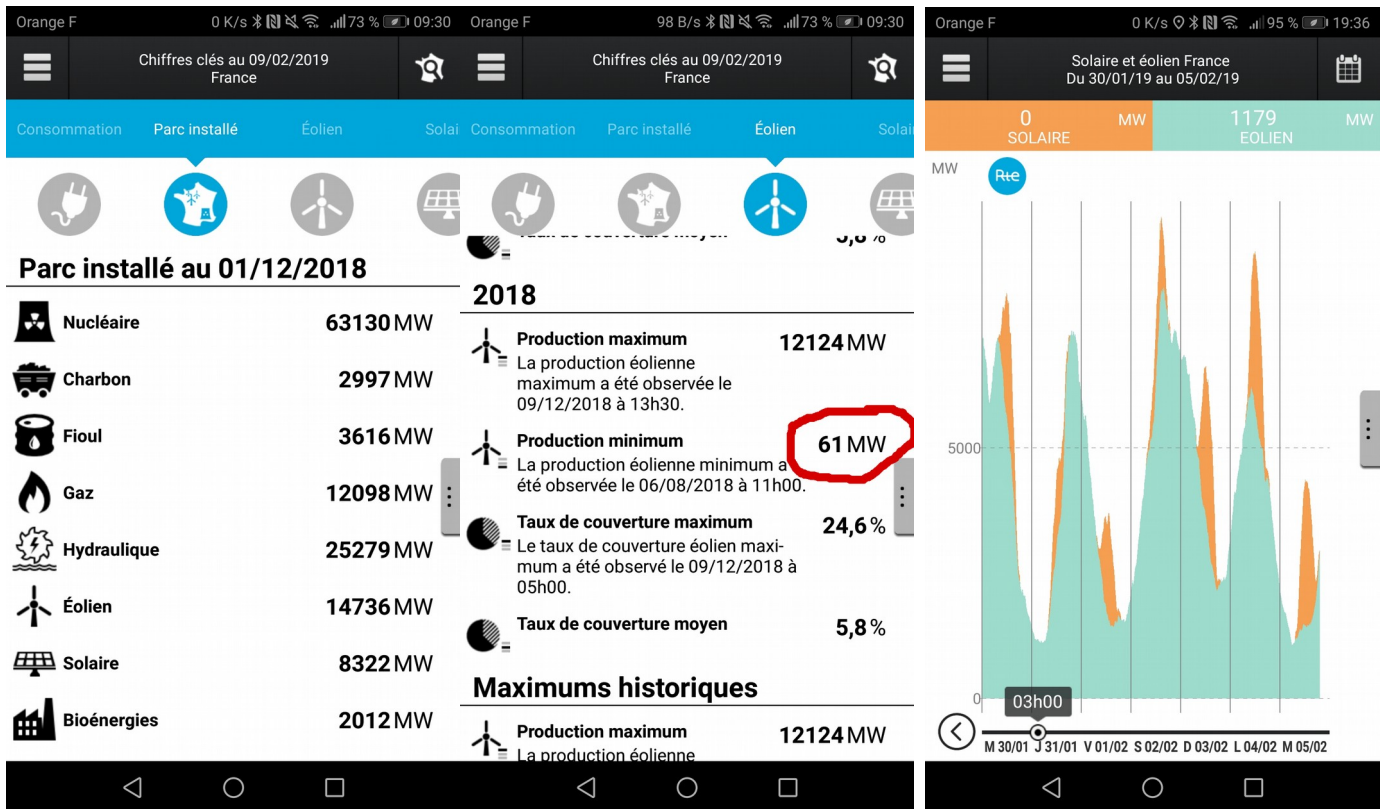
LE FIGARO PREMIUM > 1€ le premier mois 482 commentaires

54583 votants



Quand va t-on enfin prendre la mesure du désastre, des conséquences de cette utopie criminelle sur l'environnement, sur la faune, l'économie, la santé humaine ? Quand va t-on enfin prendre conscience de l'inutilité, de l'absurdité de ce système de production de l'énergie ? Voici quelques

copies d'écran issues de l'application ECO2mix de RTE Est-il nécessaire de les commenter ?



Lors d'une rencontre avec les représentants du promoteur en mairie de Sissy, ceux-ci s'étaient engagés en présence de Mr Amasse, maire de la commune et de plusieurs autres personnes à inclure le démantèlement de l'intégralité du socle de ces machines dans le projet.

Comment se fait-il que cet engagement ne soit pas repris dans le dossier ?

Quel crédit peut-on accorder à ces gens ?

A ce sujet, je note que la société qui porte le dossier dispose d'un capital social de...500 €. Peut-on en rire ou doit-on en pleurer ?

Je rappelle qu'un projet de ce type représente un investissement de plus de 27 millions d'euros.

Imagine-t-on de tels montages dans d'autres industries ?

Ce serait faire preuve d'une naïveté confondante que d'imaginer que de tels « arrangements » ne cachent quelques subtilités !

Est-il nécessaire de rappeler les risques énormes pris par les propriétaires des terrains qui accueillent ces machines ?

Qui oserait affirmer au regard des sommes en jeu, et des montages proposés, que ces financiers honoreront leurs engagements dans 25 ans ?

Quelles seront alors les conséquences pour nos territoires, pour nos collectivités qui devront assumer le démantèlement des parcs ?

Pour nos territoires, ce sera la double peine.

Que vont devenir ces 1200 tonnes de béton armé coulées au pied de chaque machine ?

Alors que, pour beaucoup de citoyens, la campagne reste un facteur d'équilibre physique (randonnées pédestres et cyclistes, jogging, pêche, etc.) et psychique (silence, grands espaces, contemplation, méditation, penser en marchant, observation des étoiles, etc.), il faut en finir avec cette idée que les espaces ruraux sont taillables et corvéables à merci

pour les besoins des villes. Une étude de la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) précise :

« [Le paysage, c'est] un cadre de la vie de tous les jours que nous devons conserver, un cadre où des activités s'exercent, où des gens cohabitent, où s'organisent des échanges, où se pérennisent une culture et un art de vivre. » Et l'auteur insiste : « La campagne est trop souvent considérée comme l'accessoire de la ville ».

« L'usage agricole de l'espace est malheureusement assimilé, de facto, à un non-usage, et les espaces naturels ou les terres agricoles sont souvent considérés comme des réserves foncières à urbaniser. Au mieux, ce peut être des espaces à protéger de l'urbanisation... Mais, c'est bien en fonction de l'intérêt que la ville porte à ces terrains ou de l'intérêt que ces terrains présentent pour la ville, que se fait l'analyse. [...]

Cette conception explique certainement l'attitude dans notre pays qui consiste à consommer de l'espace agricole, comme s'il s'agissait d'une matière première abondante et en considérant qu'elle n'est entretenue par l'agriculture qu'à défaut d'une affectation plus utile. » (Boismenu, La Fin des paysages ? Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux, 2004).

Il est donc urgent d'arrêter l'invasion éolienne, qui s'installe le plus souvent sur les terres qui possèdent les plus hauts potentiels agronomiques.

Le monde rural s'insurge à bon droit face à l'industrialisation de son environnement, nullement créatrice d'emplois (hormis quelques commerciaux et techniciens fort distants, les équipements étant intégralement importés) : paysages défigurés par des alignements d'aérogénérateurs qui atteignent désormais 200 m de hauteur, nuisances sensorielles et risques sanitaires, effectifs tant pour les humains que pour les animaux domestiques, mais éludés par les pouvoirs publics qui s'abstiennent de procéder aux études épidémiologiques réclamées depuis douze ans l'Académie de médecine, impact sur la faune sauvage largement minimisé par des "experts" souvent liés par le biais de "partenariats financiers" aux industriels concernés, destruction du lien social, compte tenu du montant extravagant des baux fonciers consentis par les promoteurs, qui aboutit à une polarisation entre les propriétaires-exploitants, bénéficiant d'une rente de près de 100.000 € sur 15 ans, et les riverains qui subissent sans compensation des nuisances, assorties d'un effondrement de la valeur immobilière de leur bien...

Pour ces motifs, et bien d'autres, je vous demande madame la commissaire enquêteur d'émettre à l'encontre de ce projet un avis défavorable.

